



Les balances des paiements 2015 de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Principaux postes de la balance des paiements en 2015 (soldes)	Montants en milliards de F CFP			
	Nouvelle-Calédonie		Polynésie française	
	2014	2015	2014	2015
Compte des transactions courantes (I)	-112,6	-118,5	23,8	31,3
dont : - Biens	-137,3	-144,2	-142,1	-147,4
- Services	-52,6	-65,4	53,8	61,2
- Revenus	49,1	58,2	57,9	58,7
- Transferts courants	28,2	32,9	54,3	58,9
Compte de capital (II)	1,0	0,3	-0,1	0,0
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-111,6	-118,2	23,7	31,3
Compte financier	129,0	124,8	-23,4	-32,6
dont : - Investissements directs (IV)	152,8	125,2	2,8	0,4
- Investissements de portefeuille (V)	-1,9	-2,8	6,2	-2,3
- Autres investissements	-21,8	2,4	-32,5	-30,6
Erreurs et omissions	-17,4	-6,6	-0,3	1,2
<i>Pour mémoire : derniers PIB disponibles (2015)</i>	<i>955,2</i>	<i>955,8</i>	<i>543,2</i>	<i>552,5</i>

Les évolutions 2015 sont contrastées : augmentation du déficit des transactions courantes en Nouvelle-Calédonie ; hausse de l'excédent en Polynésie française.

Nouvelle-Calédonie

Dans un contexte marqué par plusieurs signaux d'essoufflement de l'économie, accompagnés d'incertitudes institutionnelles et d'une dégradation du marché mondial du nickel, le déficit du compte des transactions courantes a légèrement augmenté, s'établissant à 118 milliards de F CFP en 2015 (+5,3 % sur un an).

Le déficit des échanges de biens s'accroît en 2015 (-144 milliards de F CFP), la baisse des importations d'automobiles et d'énergie n'ayant pas compensé celle des exportations de biens dérivés du nickel (-8,0 % par rapport à 2014). Le déficit des échanges de services augmente en 2015, notamment en raison de la dégradation de près de 20 % du solde des services aux entreprises.

Le compte financier fait apparaître de moindres entrées nettes, du fait de la réduction des investissements directs entrants en Nouvelle-Calédonie, liée à la baisse des besoins de financement des projets métallurgiques.

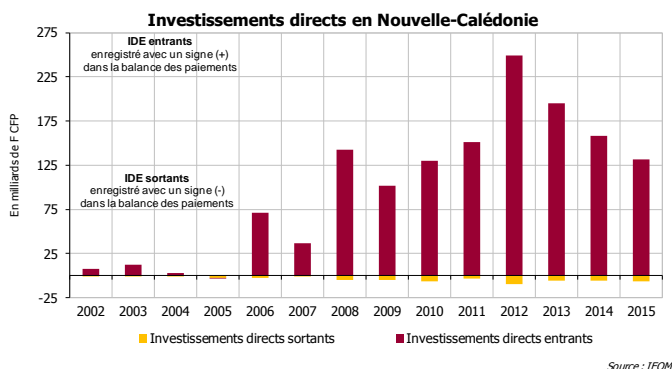
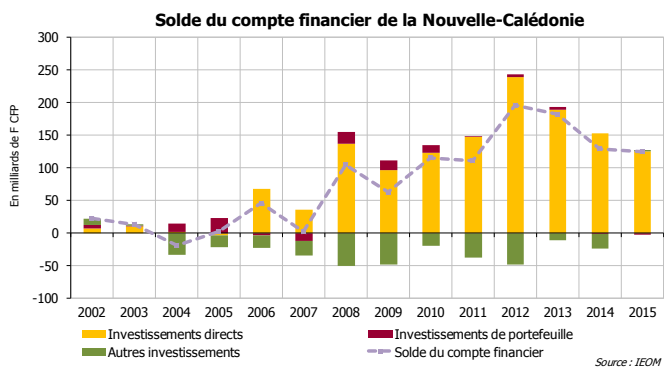
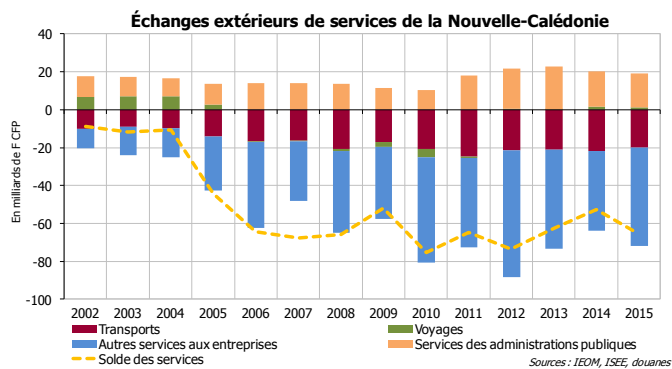
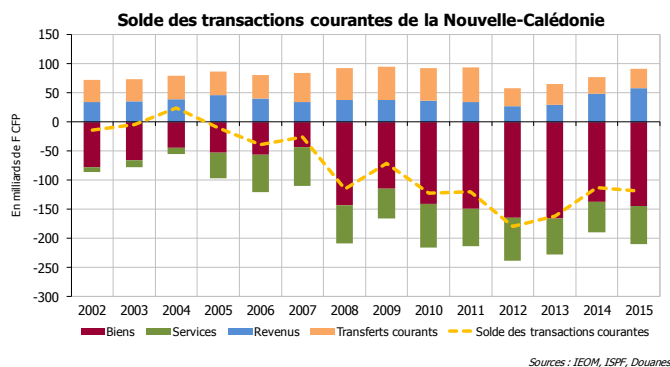
Polynésie française

Dans un contexte économique qui s'améliore, l'excédent du compte de transactions courantes s'est accru de 7,5 milliards de F CFP sur un an à 31,3 milliards de F CFP, grâce à l'amélioration des composantes autres que les échanges de biens.

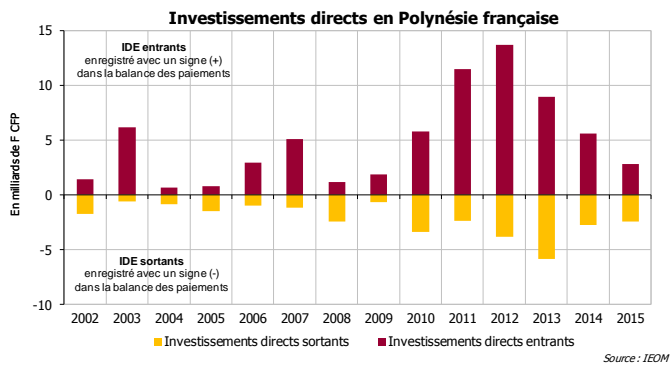
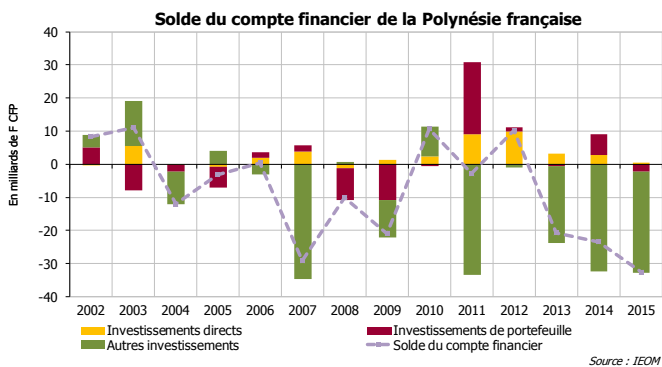
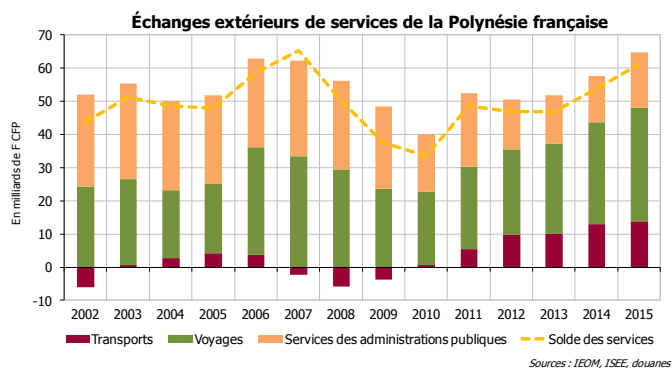
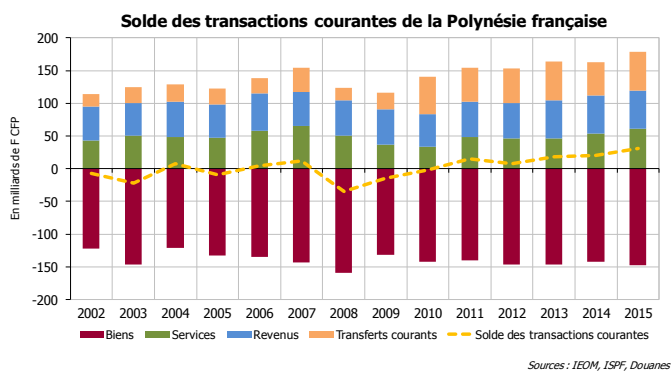
L'excédent des échanges de services progresse (+7,4 milliards de F CFP), grâce aux bonnes performances du tourisme. Les recettes touristiques s'élèvent à 50,1 milliards de F CFP en 2015, en hausse de 9,3 % sur un an. Cet excédent permet de compenser le déficit sensiblement accru des échanges de biens. En effet, les exportations reculent (-1,2 milliard de F CFP), tirées par la forte baisse des recettes de perles brutes, alors que les importations progressent (+4 milliards de F CFP) en raison d'achats importants de biens d'équipement.

Le compte financier présente des sorties nettes de 32,6 milliards de F CFP. Les entrées nettes liées aux investissements directs, faibles, ne compensent pas les sorties nettes des investissements de portefeuille et des « autres investissements ».

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



QUELQUES ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les biens : des données douanières aux données d'échanges de biens de la balance des paiements

Les données douanières constituent la principale source utilisée pour l'établissement de la balance des biens. Elles font néanmoins l'objet de différents retraitements en balance des paiements : exclusion des opérations qui ne donnent lieu ni à transfert de propriété ni à paiement ; importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance et fret) ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) pour être comparables aux exportations.

L'estimation de la ligne voyages

La ligne « voyages » prend en compte au crédit l'ensemble des dépenses en Nouvelle-Calédonie / Polynésie française des non-résidents et, au débit, celles des résidents calédoniens / polynésiens à l'extérieur de la Collectivité, et ce quel que soit le motif du déplacement (voyages touristiques, d'affaires, sanitaires ou scolaires). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Depuis 2008 en Nouvelle-Calédonie et à partir de 2009 en Polynésie française, la ligne « voyages » est mesurée à l'aide des enquêtes tourisme de l'ISEE et de l'ISPF.

Les revenus

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements :

- les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement ;
- les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

Les transferts courants

Les transferts courants comprennent à la fois les transferts courants des administrations publiques, les envois de fonds de travailleurs et d'autres transferts tels que les indemnités et une partie des primes d'assurance sur marchandises. Cette rubrique présente traditionnellement un solde largement excédentaire au sein des deux Collectivités en raison du poids des transferts en provenance des administrations publiques métropolitaines. Ceux-ci recouvrent notamment, côté crédits, les prestations sociales versées (principalement les pensions), les dépenses d'investissement et les dotations aux collectivités locales ; et côté débits, les recettes perçues, telles que les cotisations sociales et les impôts.

Les investissements directs (ou ID)

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion ou la capacité de l'exercer. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. En deçà de ce seuil, les opérations sur actions sont classées dans les investissements de portefeuille. Les ID comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (dont prêts, avances, dépôts, à court et long terme). L'acquisition (ou la vente) d'un bien immobilier est également considérée comme une opération d'ID. Par ailleurs, les bénéfices réinvestis ne sont pas pris en compte.

Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- les avoirs de l'IEOM retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- les engagements des administrations publiques renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non-résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établi à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs ;
- les avoirs de réserve : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

LES NORMES MÉTHODOLOGIQUES INTERNATIONALES

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont actuellement publiées selon la norme de la cinquième édition du « Manuel de balance des paiements » du FMI (« BPM5 »). La sixième édition du Manuel du FMI (« BPM6 »), qui vise notamment à une meilleure articulation avec la comptabilité nationale et la position extérieure – mise en œuvre dans la zone euro en 2014 – se traduirait par un niveau de détail plus grand, non disponible dans le système actuel de collecte des COM françaises du Pacifique. Un certain nombre de reclassements doivent également être effectués entre biens et services (négoce international, travail à façon...). Les investissements directs font aussi l'objet de nouvelles modalités d'enregistrement.

Par ailleurs, la présentation du compte financier s'effectue dans le BPM6 avec des conventions de signe différentes de celles de la cinquième édition du cinquième Manuel :

- dans la présentation BPM5, un flux net négatif correspond à une augmentation des créances sur l'étranger ou à une diminution des engagements vis-à-vis de l'étranger (exemple : un investissement direct effectué à l'étranger ou une liquidation d'un investissement étranger dans le territoire), puisqu'elle traduit une « sortie » de capitaux vers l'étranger ;
- dans la présentation BPM6, la même opération sera assortie d'un signe « + » puisque l'on retrace la hausse (ou la baisse) des créances et des engagements sur l'étranger.

Le tableau ci-dessous simule l'impact du reclassement du négoce international et du travail à façon dans le compte de transactions courantes et, sans modification de chiffres dans le compte financier, illustre ce que donnerait une présentation en BPM6.

	Montants en milliards de F CFP			
	Nouvelle-Calédonie		Polynésie française	
	2015	2015	2015	2015
Principaux postes de la balance des paiements en 2015 (soldes)	BPM5	BPM6	BPM5	BPM6
Compte des transactions courantes	-118,5	-118,5	31,3	31,3
- Biens	-144,2	-144,1	-147,4	-147,5
- Services	-65,4	-65,5	61,2	61,3
- Revenus (BPM5) / Revenus primaires (BPM6)	58,2	58,2	58,7	58,7
- Transferts courants (BPM5) / Revenus secondaires (BPM6)	32,9	32,9	58,9	58,9
Compte de capital	0,3	0,3	0,0	0,0
Compte financier	124,8	-124,8	-32,6	32,6
Investissements directs	125,2	-125,2	0,4	-0,4
- Investissements directs sortants	-6,7	6,7	-2,4	2,4
Capital social	-6,3	6,3	-3,0	3,0
Autres opérations (BPM5) / Autres opérations (prêts intragroupes)(BPM6)*	-0,4	0,4	0,5	-0,5
- Investissements directs entrants	131,9	131,9	2,8	2,8
Capital social	3,7	3,7	1,4	1,4
Autres opérations (BPM5) / Autres opérations (prêts intragroupes)(BPM6)*	128,2	128,2	1,4	1,4
Investissements de portefeuille	-2,8	2,8	-2,3	2,3
Avoirs	-2,8	2,8	-2,3	2,3
Engagements	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	2,4	-2,4	-30,6	30,6
Avoirs	8,1	-8,1	-11,8	11,8
Engagements	-5,7	-5,7	-18,7	-18,7
Erreurs et omissions	-6,6	-6,6	1,2	1,2

* La collecte, telle qu'elle est effectuée aujourd'hui, ne nous permet pas de isoler les crédits commerciaux entre affiliés des crédits commerciaux entre non affiliés. Les chiffres sont donc identiques à ceux diffusés sous convention BPM5.

Sources : IEOM, ISEE, ISPF

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : H. GONSARD

Éditeur et imprimeur : IEOM

Achévé d'imprimer : février 2017 – Dépôt légal : février 2017 – ISSN 1968-6277